ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Décisions contradictoires sur l'installation de crèches dans les collectivités

Question écrite n° 2133

Texte de la question

M. Guillaume Peltier interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la décision du tribunal administratif de Lyon interdisant l'installation d'une crèche de Noël dans les locaux du conseil régional Auvergne-Rhônes-Alpes au motif que celle-ci n'aurait pas de caractère culturel, artistique ou festif. Si cette décision méconnaît l'artisanat d'art que représente la fabrication de santons dans le département de la Drôme notamment, elle est surtout en opposition avec celle du tribunal administratif de Nantes à propos d'une crèche dans le conseil général de Vendée. La différence entre ces deux décisions tient à l'ancienneté de l'installation de ces crèches. Il lui demande de faire connaître son appréciation sur cette différence, qui est un prétexte dangereux pour effacer les racines chrétiennes de la France.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Peltier
Circonscription : Loir-et-Cher (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2133
Rubrique : Religions et cultes
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 octobre 2017, page 4933
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)